



Actu Villelongue



N° 100 Février 2017

Vœux 2017

Malgré le mauvais temps, ce sont plus de 350 personnes qui se sont réunies le 20 janvier dernier pour assister à la traditionnelle cérémonie des Vœux.

Le contexte était en peu particulier cette année.

En préambule, Madame Marie-José Amigou, Directrice Générale des Services, faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2017, a en effet présenté ses vœux pour la dernière fois à l'équipe municipale, au personnel municipal et à l'ensemble de la population.

Monsieur le Maire a ensuite rendu hommage à sa longue et brillante carrière au sein de notre collectivité.

Entre la rétrospective de l'année écoulée et les projections pour l'avenir, le discours a ensuite repris son cours.

Côté bilan, Monsieur le Maire est revenu sur l'installation des panneaux « Pays Catalan » aux différentes entrées du village, l'élargissement du zonage bénéficiant d'une subvention pour la réfection des façades dans le cœur de ville, sur le réaménagement du cœur de ville et les différents travaux réalisés sur notre commune.

Cette année encore, et malgré le désengagement toujours plus marqué de l'Etat, **il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité locale** et la municipalité continuera d'œuvrer pour le bien-être de tous et pour l'amélioration

constante de notre cadre de vie.

Pour 2017, on retiendra le projet d'installation de bornes pour le rechargement des véhicules électriques à côté du château d'eau, le renforcement du nombre de containers enterrés, la création de places de stationnement à la place de la « maison «Chauchis » à l'angle du boulevard des corbières et de la rue du presbytère, et du « vieux garage Maymil » situé contre le ruisseau face au Calvaire, qui seront démolis.



La création du nouveau Groupe Scolaire, sur le site de l'ancienne coopérative vinicole, sera le projet le plus important de la deuxième moitié de mandat. Il permettra de répondre aux besoins futurs des écoles tout en renforçant l'accessibilité et la sécurité des enfants et des parents. De plus les bâtiments correspondront ainsi aux normes actuelles et disposeront d'équipements sportifs et éducatifs.

Après avoir remercié les adjoints et conseillers municipaux pour leur engagement et leur dévouement au service de leurs concitoyens, l'ensemble du personnel communal et tous les acteurs de la vie locale, Monsieur le Maire a invité l'assemblée à regarder le diaporama sur l'année écoulée et à lever le verre de l'amitié autour d'un buffet dînatoire.



Après 21 années passées en tant que Directrice Générale des Services, Marie-José AMIGOU, nous quitte pour profiter d'une retraite bien méritée. Monsieur le Maire au nom de la municipalité, a tenu à témoigner de son dévouement, de sa disponibilité et de son implication dans la vie communale, précisant que le poste de Directrice Générale des Services, comme celui de Maire, adjoint

ou conseiller municipal, demande aujourd'hui disponibilité et implication conséquentes. Nous lui souhaitons de profiter de son « nouveau » temps libre qu'elle pourra enfin consacrer à ses 5 petits-enfants et à son mari !

C'est le 31 janvier 2017, qu'elle passera le relais à Madame Sophie DEFLANDRE pour assurer la direction de notre personnel communal. Nous lui souhaitons la bienvenue et ne doutons pas que son expérience lui permettra une adaptation rapide à notre belle commune.



Les infos de la Métropole



Perpignan Méditerranée Métropole l'application qui simplifie mon quotidien !

Agenda
Info Trafic
Autour de moi
Signalement
Transports
Cinémas
Alertes
Parkings
Sorties
Piscines
Météo
Écoles



Téléchargez l'application
Perpignan Méditerranée Métropole



Influenza Aviaire : renforcement des mesures de Biosécurité

Devant la recrudescence des cas d'Influenza Aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux
- Ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations : DDPP des Pyrénées-Orientales au 04 68 66 27 00

Travaux du centre-ville

De la place de la République à la rue du Presbytère, les travaux sont entrés depuis le début de l'année dans leur phase de réalisation la plus intéressante pour les habitants.

Après les réseaux d'eaux, les « réseaux secs » (téléphonie, éclairage public), c'est désormais le projet d'aménagement du cœur de village qui commence à se déployer.

Initié par la commune et mise en œuvre par la communauté urbaine dans le cadre de ses compétences étendues en matière de voirie, cette opération vise à créer de nouveaux espaces de vie et d'animation en plein centre-ville. En continuité de l'église et en harmonie avec son parvis coloré, une grande et large allée va être dégagée, d'un seul tenant et de plain-pied, de part et d'autres des deux monuments. Ce vaste lieu de promenade et de loisirs accueillera également des jeux pour enfants, installés dans le recoin de l'église. Il sera bordé tous les jeudis par le marché du village, déplacé de la rue attenante pour se porter à sa hauteur. Ce nouvel emplacement rendra l'accessibilité et la circulation aux abords plus aisée et autorisera l'extension du marché jusqu'à l'extrémité de la rue du Presbytère.

L'aménagement d'ensemble va privilégier les matériaux nobles, le rendu esthétique : béton couleur ocre, petits pavés de porphyre. Il va permettre de reprendre la chaussée, de créer aussi plusieurs espaces de stationnement (derrière l'église notamment, ainsi que le long de la voirie en



encastrement). La réalisation est destinée principalement au confort et à l'accessibilité des piétons.

Le giratoire de la place de la République sera élargi, mais là encore, plutôt dans un esprit piétonnier, afin de valoriser le cœur de village, les commerces et l'animation. Le chantier va se poursuivre encore plusieurs mois, pour une livraison attendue avant l'été.

Et pour cause, bordée par ses commerces, la place de la République accueillera une agréable terrasse toute l'année.

Mais elle pourra se transformer en un bel espace d'animations lors des manifestations estivales : feux de la Saint-Jean, Fête du 14 juillet., Carxofolies, ...

Le rétro-éclairage intégré au revêtement est même conçu pour qu'on puisse modifier la couleur de chacune de ses leds !

Urbanisme : Quelles demandes d'autorisation pour mes travaux ?

Selon l'importance de vos travaux, il se peut que vous n'ayez aucune autorisation à demander. Vous pouvez aussi avoir à déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable à la mairie. L'importance des travaux est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol.

La déclaration préalable :

Elle permet à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. Vous devez faire une déclaration dans les cas suivants :

- construction d'un garage ou d'une dépendance entraînant la création d'une surface de plancher et/ou d'emprise au sol nouvelle comprise entre 5 et 40 m² (attention : entre 20 et 40 m² si la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150 m² après réalisation, il vous faudra un permis de construire).
- travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction.
- travaux de ravalement,
- aménagement d'un grenier entraînant une modification de l'aspect extérieur du bâtiment.
- Création de clôtures, piscines, abris de jardin.

Le permis de construire :

Il est obligatoire pour toute construction nouvelle ou pour les travaux sur une

construction existante, en fonction des seuils déterminés pour la surface de plancher ou l'emprise au sol. En cas de travaux sur une construction existante voir le PLU en mairie. Vous devez faire une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- construction d'une maison
- travaux d'agrandissement créant une surface de plus de 40 m². Les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m² et au plus 40 m² nécessitent un permis de construire si après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150m².
- si votre projet de construction implique des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et de la démolition.
- si vous construisez votre maison dans un lotissement ayant fait l'objet d'un permis d'aménager (ou d'une déclaration préalable), un permis de construire est toujours nécessaire.

Pour tous renseignements demandez le service urbanisme au 04 68 73 95 95



Vous n'avez aucune formalité à accomplir :

- en dessous de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol créée,
- pour les travaux d'entretien ou de réparation ordinaires
- aménagement d'un grenier sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir.

Concerts des Chœurs d'Artichaut

Les Chœurs d'Artichaut se produiront à la salle des Fêtes de Villelongue de la Salanque les 4, 10, 11 et 17 Mars à 20h, pour une série de « Concert-Dégustation : TARATAPAS » au profit des Restos du Cœur.

Cette année, ils innoveront en nous proposant des concerts acoustiques (une guitare et 4 chanteurs) qui retracent la carrière de Jean-Jacques Goldman en chansons et que vous pourrez écouter en dégustant des produits locaux.

Au menu : charcuterie, tapenades, fromages, croquants bio, accompagnés de vins rouges, rosés et muscats. Les quatre concerts sont d'ores et déjà complets, toutes les places se sont envolées en quelques heures seulement.

L'intégralité des bénéfices sera reversée aux Restos du Cœur des Pyrénées-Orientales. A ce jour « nos Chœurs d'Artichaut » ont déjà versé 25 000 euros aux Restos du Cœur des Pyrénées-Orientales.



A vos Agendas :

Repas Choucroute avec le Souvenir Français



Samedi 25 Février 2017 à la Salle des Fêtes de Villelongue de la Salanque. Ouvert à tous. Animation assurée.

Au menu : apéritif amuses-gueule, salade gourmande avec foie gras, choucroute royale garnie (possibilité d'avoir des cuisses de canard farcies à la place de choucroute à préciser lors de la réservation.), assiette de fromages, pâtisseries. Vins blancs ou rouges. Prix 26 € par personne. Réservations avant le 20 février 2017.

Chèque à remettre lors de la réservation à l'ordre du Souvenir Français Villelongue).



L'Association Culture et Patrimoine vous propose :

L'Association Culture et Patrimoine Villelonguet vous propose :

- Le Mardi 21 Février à 18h30 une conférence sur La Croisade de 1285 animée par Robert VINAS à la Salle Trenet.
- Le Samedi 4 Mars une visite guidée (l'après-midi) du Mémorial du camp de Rivesaltes Départ en bus à 13h45 de la cave coopérative vinicole. (prix adhérents 10 €, non adhérents : 12 €)

Renseignements : 06 42 73 37 20 ou 06 82 58 93 50



Elections Présidentielles et Législatives :

En 2017 nous serons « appelés quatre fois aux urnes » :

- Pour les Présidentielles, le premier tour se déroulera le **dimanche 23 Avril 2017** et le **second le dimanche 7 mai 2017.**
- Pour les Législatives ce seront les **dimanches 11 et 18 juin.**

De nouvelles cartes électorales vont être établies pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales, vous les recevrez par voie postale quelques jours avant le premier tour des présidentielles.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité en plus de votre carte d'électeur pour pouvoir voter.

